

Vous informer →

Vous alerter →

Vous aiguiller →

Ensemble, donnons le bon cap !

Le 27 juin 2015



## AVEC DU CONCRET, L'UNSA-ICNA LÈVE SON PRÉAVIS

Le 13 avril dernier, le SNCTA se félicitait d'avoir imposé sa méthode de négociation à l'ensemble des syndicats de la DGAC. Cette méthode, réalisée de concert avec la DSN, lui donnait les pleins pouvoirs pour décider de l'avenir des conditions de travail des contrôleurs.

Résultat, à peine deux mois plus tard, les conséquences étaient déjà terribles avec la mise en place du projet de casse de l'organisation actuelle : modification de l'arrêté de 2002, fin du 1j/2 sur le cycle et attaque sans

précédent du travail en équipe avec l'instauration des familles de vacations.

L'UNSA-ICNA, après avoir informé, a réagi fermement accompagné d'autres syndicats afin de mettre un terme à cette course folle.

Devant les réponses concrètes obtenues et les arbitrages rendus, il lève son préavis de grève des 30 juin et 1er juillet 2015.



### L'arrêté de 2002 préservé, le 1j/2 sur le cycle sauvegardé !

Alors que le combat semblait perdu pour beaucoup, l'UNSA-ICNA, lui, n'a pas ménagé ses efforts pour informer, alerter et finalement convaincre: **NON le 1j/2 sur le cycle n'est pas mort, OUI il demeure un des 2 piliers fondamentaux de notre organisation du travail et OUI l'UNSA-ICNA continuera à le défendre par tous les moyens, avec les ICNA.**

Les tentatives de modifications de l'arrêté du 19 novembre 2002, dernier rempart réglementaire sur lequel repose l'ensemble de notre organisation du travail, ont échoué. Certains ont cru qu'ils pouvaient laisser libre court à leur volonté de casse du modèle ICNA, ils ont fait fausse route.

La mission première des ICNA consiste à assurer la sécurité des passagers et des populations survolées ; aussi ne considérer leur action qu'au travers d'un aspect comptable simpliste ne peut conduire qu'à des

prises de décisions erronées et à des conflits aux potentielles conséquences économiques désastreuses.

Les atouts du fonctionnement du système français que sont le travail en équipe et le principe de compensation de la pénibilité sur le cycle de travail (via le respect du 1j/2 sur le cycle) nous permettent non seulement performance et efficacité mais surtout d'atteindre des niveaux de sécurité optimum et ce, en dépit d'outils vieillissants touchés par des pannes trop nombreuses.

Plutôt que d'essayer de détruire de manière dogmatique un système qui marche, tentons de l'améliorer en nous appuyant sur des fondamentaux qui ont fait leurs preuves.

### Des avancées sur chacun des points exposés

#### Arrêté du 19 nov 2002, sauvé

À cœur de défendre nos conditions de travail et les deux piliers qui les portent, l'UNSA-ICNA a obtenu le retrait, pur et simple, et sine die, du projet de modification de l'arrêté du 19 novembre 2002, qui, sous couvert de rendre possibles des

expérimentations locales, instaurait des dérogations à l'article protégeant le 1j/2. Le Ministère a ainsi concédé qu'il n'était pas opportun de modifier un arrêté de portée globale et nationale. Cette modification aurait créé une grave brèche dans le mur de protection de nos conditions de travail, à chaque GT tour de service.

*L'intégrité de l'arrêté du 19 novembre 2002 est préservée.*

#### Expérimentations, cloisonnées

Alors que l'intégration dans le dispositif d'expérimentation ne prévoyait qu'une « concertation » en CT local (qui pour voir un texte rejeté doit nécessairement recueillir l'unanimité des votes contre - et seulement à la première présentation), l'UNSA-ICNA a obtenu que l'opposition unanime ne soit pas la seule solution (ce qui n'aurait pas protégé beaucoup de centres...), mais bien que l'accord des représentants locaux dans le cadre des instances locales soit obtenu.

*Si la majorité des représentants du CT local ne veulent pas entendre parler d'expérimentations, elles ne verront pas le jour.*



☞ suite de la page 1

## **Méthode de négociation, protectrice**

La méthode de négociation sera négociée. Le Ministre a réaffirmé son attachement à la logique protocolaire, et à **l'importance que les négociations prennent en compte les enjeux et spécificités des différentes entités de la DGAC et des corps qui la composent**. C'est ce que demandait l'UNSA. A problématiques spécifiques, réponses spécifiques, mais les validations intermédiaires, qui auraient permis à un SNCTA d'agir de manière isolée, comme il l'avait déjà fait pour MOSAÏC, et de continuer seul son projet fou de braderie des conditions de travail, ne seront pas retenues.

---

*Le SNCTA ne pourra pas, seul et contre l'avis des autres, décider pour l'ensemble des ICNA. Le compromis, seul garant de la préservation des équilibres, sera nécessaire.*

*La méthode étant maintenant acceptable, les points effectifs et baisse du pouvoir d'achat y seront négociés avec détermination.*

---

## **Rapport Vernhes, recalé !**

Considérant le volet ICNA de la prochaine négociation sociale, l'ensemble des parties se sont accordées à dire que **les conditions du compromis étaient à construire**. Même s'il reste un rapport à disposition des débats protocolaires, **le rapport Vernhes n'est pas la base de négociation**. Comme tout est à construire, les postulats du rapport Vernhes, comme ses préconisations, pourront être remis en cause dans les discussions protocolaires.

---

*Les leviers de gains de productivité que contient le rapport Vernhes ne sont pas figés. Le volet ICNA de la prochaine négociation est à écrire.*

---

## **Plan de performance RP2, enveloppe confirmée**

Point important, le financement des activités de la DGAC a été confirmé. **Malgré la pression des compagnies aériennes et de la Commission Européenne, le gouvernement français n'entend pas revoir à la baisse l'assiette des coûts de la DGAC**. En juin 2014, l'UNSA-ICNA alertait les agents de la DGAC sur l'importance d'un financement garanti. Malgré un préavis de grève conséquent à l'initiative de l'UNSA-ICNA, toutes les parties, l'administration comme les autres syndicats, s'accordaient à le trouver suffisant. Face à une

mobilisation qui n'avait pas permis de le faire augmenter, l'UNSA-ICNA l'avait accepté. Il ne baissera pas.

---

*Le plan de performance présenté par la France pour RP2 garantira le maintien de l'assiette des coûts présentée l'année dernière en juin.*

---

## **RIFSEEP, primes sécurisées**

Enfin, au sujet de l'entrée du corps ICNA dans le système indemnitaire du RIFSEEP, **le cabinet a démontré sa volonté de sécuriser le système indemnitaire des ICNA**. La demande d'exclusion du corps à l'adhésion au RIFSEEP a été faite en temps et en heure par le DGAC. En outre, pour les corps qui ne parviendraient pas à être exclus du dispositif, un dispositif ad-hoc, interne à la DGAC, sera mis en place pour garantir le maintien indemnitaire, sans présager de toute évolution future. Avec ce dispositif, le Ministre s'est engagé à garantir la rémunération des agents.

---

*Les premières étapes dans le processus d'exclusion du RIFSEEP ont été franchies. Un plan B est prévu en cas d'échec et le Ministre s'engage à ce que les agents ne subissent aucune baisse de rémunération. L'UNSA-ICNA veillera à la tenue des engagements avant les échéances prévues pour 2017.*

---

L'UNSA-ICNA a obtenu gain de cause sur tous les points qui nécessitaient un arbitrage immédiat compte tenu de l'urgence et la gravité des menaces qui pesaient sur nos conditions de travail.

Sur les autres, le nouveau cadre de négociation, grâce aux arbitrages ministériels, redevient acceptable pour l'UNSA-ICNA. Ils mettent à mal l'alliance incongrue DSNA/SNCTA. Le Ministre l'a réaffirmé, il permettra une prise en compte des spécificités des besoins du corps ICNA, de la DSNA et de la DGAC. L'UNSA-ICNA l'exigeait.

**Toutes ces réponses obtenues par le Bureau National de l'UNSA-ICNA ont été jugées positives par la Commission Exécutive du syndicat qui a décidé la levée immédiate du préavis de grève.**

Notre site : [www.icna.fr](http://www.icna.fr)

Nous contacter : [unsa@icna.fr](mailto:unsa@icna.fr)